

FARO  
Chez Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN  
224 chemin de la Curiale  
74210 FAVERGES SEYTHENEX

Faverges le février 2024

Aux adhérents de l'association FARO

**Objet : Assemblée générale du 21 avril 2024  
suivie du repas des adhérents**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de FARO qui aura lieu le dimanche **21 AVRIL 2024 à 10h à la Salle Polyvalente de FAVERGES-SEYTHENEX.**

L'assemblée générale sera suivie du repas des adhérents de l'association.

Le repas préparé par Philippe Traiteur consistera en :

- Terrinette chaude de truite, fondue de poireaux
- Jambon à l'os, sauce champignons, crozets, tomate rôtie
- Assiette aux trois fromages de Savoie
- Vacherin glacé aux fraises
- Café

**Une participation de 10 EUR est demandée à tout adhérent qui s'inscrira pour le repas.**

L'association FARO prendra en charge le surplus du prix du repas et offrira les boissons (pot de l'amitié à l'issue de l'assemblée, et boissons du repas).

Les membres du bureau de l'association ont fixé à **11 EUR par personne le montant de l'adhésion pour l'année 2024.**

Pour assister à cette journée vous voudrez bien vous munir d'un stylo.

Afin de nous permettre d'organiser cette journée, de passer la commande auprès du traiteur, et d'installer la salle polyvalente, vous voudrez bien nous faire savoir si vous viendrez ou non à cette assemblée générale et si vous participerez au repas en retournant **pour le 10 AVRIL prochain au plus tard** à l'adresse suivante :

- **FARO, 224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX,**

le coupon ci-après accompagné du chèque libellé à l'ordre de FARO.

Vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires en vous adressant :

- soit par mail à l'adresse suivante : **faro@faverges-roncobello.fr**
- soit par téléphone auprès de Serge ( **07.83.51.08.61**) ou Colette (**06.15.25.90.56**).

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapports moral et financier 2023 de l'association ;
- Projets pour 2024 ;

- Modification de l'adresse de gestion de l'association ;
- Election du bureau ;
- Questions diverses.

Suite à la démission de Roselyne Lobry en décembre dernier, le bureau est actuellement composé de 6 membres (le maximum prévu par les statuts est de 9) :

- Françoise KLEMENCIC est membre sortant, et se représente ;
- Alain CHAFFAROD, Corine PERNET-COUDRIER, Nadine MILESI, Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN, Serge PERNET-COUDRIER.

Christine BLANC-BRIGLIA et Christine EHINGER, adhérentes, ont proposé leur candidature et on été retenu.

Tout adhérent souhaitant rejoindre le bureau devra faire connaître sa candidature avant le 7 mars prochain, car toute candidature doit être validée par le bureau selon le règlement intérieur de l'association.

Il est rappelé que selon les statuts de FARO : "Pour postuler, il faut s'engager à s'investir pour l'organisation, la gestion, les démarches nécessaires au fonctionnement de l'association."

Tout adhérent ne pouvant pas assister à l'assemblée générale pourra se faire représenter en complétant, datant et signant le pouvoir ci-après (qui pourra être recopié sur papier libre si nécessaire), et qu'il retournera aussitôt par voie postale , avant le 10 avril prochain à :

- **FARO**  
**224 chemin de la Curiale**  
**74210 FAVERGES SEYTHENEX.**

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos amicales salutations.

Pour le bureau : Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN

## **FARO - Assemblée générale du 21 AVRIL 2024 suivie du repas des adhérents**

( Ce document pourra être recopié sur papier libre si nécessaire)

**A renvoyer pour le 10 avril 2024 au plus tard à :**

**- FARO**

**224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.**

Je soussigné(e) : M

(Compléter les cases du tableau vous concernant, et le pouvoir s'il y a lieu).

<b>Participerai à l'A.G. de FARO du 21.04.2024</b>	<b>OUI</b>	NON
<b>Souhaite reprendre mon adhésion pour 2024</b> (compléter ci-après en rayant la mention inutile) <b>OUI</b> Je peux régler dès maintenant ma cotisation ( <b>11 EUR</b> ) en joignant un chèque libellé à l'ordre de FARO (*) <b>NON</b>		
<b>Participerai au repas des adhérents de FARO du 21.04.2024</b>	<b>OUI</b> Je joins un chèque de <b>10 EUR</b> libellé à l'ordre de FARO. (*)	
	<b>NON</b>	

**(\*)** Adhésion et participation au repas adhérents pourront être réglées au moyen d'un seul chèque. Pour les couples, chaque membre complètera le tableau mais il ne pourra être établi qu'un seul chèque pour toutes les sommes dues (cotisation 11 EUR/personne, repas (10 EUR/personne).

### **POUVOIR DE REPRESENTATION à l'A.G. de FARO du 21 AVRIL 2024 si je ne peux pas y assister**

Je soussigné(e) : M

Donne pouvoir de me représenter à l'assemblée générale de FARO du 21 AVRIL 2024, et de prendre part aux décisions et aux votes, à :

- M

Mon mandataire (que j'aurai pris soin d'informer au préalable, afin d'être assuré(e) de sa présence à cette assemblée générale).

Fait à

Le

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)

